ADIEUX A LA VIEILLE EGLISE

C'en est fait! Dans quelques jours, cet édifice que depuis sa désaffectation en 1911, les Columériens appelaient la « Vieille Eglise » aura disparu.

Depuis 1080 peut-être pour certaines parties du transept, en tous cas depuis 1220 pour le chœur, il avait été le témoin des grandes heures de la cité, et aussi des joies et des peines de la population. population.

Pour agrandir son entrée, le Roi Philippe-Auguste, tuteur de Thibault IV de Champagne, hé-Thibault IV de Champagne, héritier de la seigneurie de Coulommiers, avait au début du XIIIs siècle, fait déplacer les étaux des bouchers, et transférer le marché du mercredi à l'extrémité de la rue du Château (l'actuelle rue Passurancia) là ch E est encore.

rue du Château (l'actuelle rue Beaurepaire) là où if est encore. L'expansion de la ville vers le nord avait été ainsi amorcée.

Deux cents ans plus tard, le soir du 7 août 1429, c'est devant son vieux portail qu'avaient mis pied à terre les cavaliers qui venaient de pénétrer dans la ville par la porte de Provins, et Jeanne d'Arc qui était parmi eux avec le roi Charles VII et le chancelier Renaud, de Chartres, s'était lier Renaud, de Chartres, s'était egenouillée devant l'autel. Le lendemain, elle y entendait la messe recevait la communion, et le roi faisait un présent au curé Adam Baratte, geste que, selon toute vraisemblance, renouvelerent d'au-tres visiteurs illustres. Louis XI Louis XIII, Anne d'Autriche, Ri-

Tournons quelques pages : le XVII siècle s'achève, et dans une mission demeurée célèbre, deux voix éloquentes se font entendre du haut de sa vieille chaire : cel-le de Bossuet. évêque d'un diocèse dont Coulommiers était alors la seconde ville, et celle de Fénelon avec lequel il ne s'était pas en-core opposé sur la doctrine du

quiétisme.

Et puis, cent ans après, c'est sous ses voûtes que naissent les incidents appelés « révolte des saintes femmes », et qui devaient conduire à l'échafaud le curé Le-bas, et bien d'autres, impliqués dans un pseudo complot contre-révolutionnaire révolutionnaire.

Comment ne pas rappeler au-jourd'hui de tels faits?

Cette Vieille Eglise, elle était au milieu de nous, avec le sou-venir de ses bâtisseurs, de ses hierfatturs de ceux dont les blavenir de ses bausseurs, de ses bienfaiteurs, de ceux dont les bla-sons, mutilés en 1793, étalent sculptés sur les vieux piliers, comme aussi de ceux qui, selon leur profession ou leur métier, appartenaient à l'une ou à l'au-tre de ses quatorze confrèries, dont certaines possédaint des ridont certaines possédaient des vi-traux symboliques

Elle était aussi la dernière de-meure ici-bas de ceux à qui d'antiques privilèges avaient permis

de reposer sous ses dalles (1)
Au point de vue architectural
et archéologique, on se souvient
sans doute moins de son fameux deux fois décapité, des controverses qui, depuis un demi-siècle, ont opposé partisans et adversaires de la conservation

et adversaires de la conservation du monument.

Des hommes éminents ont don-né leur avis. Il ne nous appar-tient pas d'en discuter ici, car notre propos est essentiellement différent. Son titre l'indique.

Au point de vue sentimental, la démolition d'une église vieille de plus de sept siècles et dont l'his-toire est inséparable de celle de la cité est un événement qui ne peut laisser indifférent aucun Co-lumérien, quelles que soient ses lumérien, quelles que soient ses conceptions philosophiques ou religieuses.

Pour beaucoup, cette église était le dernier témoin d'événements heureux ou malheureux dont les acteurs, riches ou pauvres, ont

disparu.

Pour tous ceux qui sont nés au-tour d'elle, elle faisait partie d'un déçor dont ils ne voient pas le bouleversement sans une pointe

de tristesse. L'assemblée municipale comprend encore quelques ca dont les premières appar public, dont les premiers vagis-sements « coram populi » ont eu pour témoins ces voutes séculai-res dont la pioche des démolis-seurs va achever la chute. L'un d'eux (M. Guadet) n'a voula prendre part à aucun rents votes qui sont à l'origine de cette démolition. Les autres, non moins conscients, se sont résignés d'inévitables avec peine devant impératifs.

N'est-ce pas, en effet, une il-lusion de l'esprit que de préten-dre voir les choses comme on voudrait qu'elles soient et non pas

comme elles sont?

Souhaitons done ardemment que sur l'emplacement de notre vieux sanctuaire, puissent être conservés des vestiges valables, et gravée l'inscription qui s'im-

G. MARGAIN. Adjoint au maire.

(1) Thibaut de Pommolain en 1325 et Jehanne de Mardeilli, son épouse, en 1329; le curé Denis Maupin, en 1604, dans la chapei-le Sainte-Anne; Henri Pidoux de Montanglaust, en 1693, et Mar-the Le Fort, son épouse, en 1717; Philippe Pidoux de Montanglaust en 1752, et probablement beaucoup d'autres dont la sœur d'une duchesse de Luynes mariée à un noble Ecossais. Ses descendants se sont préoccupés de sa sépulture en 1964 (La Maison de Luynes a possédé la seigneurie de Coulommiers, de 1710 à 1778).



Echos et potins 3

SOUPIRS

Une jeune femme domiciliée à la Ville-Haute, et dont le mari vient de subir une intervention chirurgicale à l'hôpital, s'est plainte à l'un de ses amis, qui nous l'a répété du défaut d'éclairage dans la rue des Caillets.

IN

éé

ri-

oir

es

II-

ns

es

se-

et

ro

in,

riuf

ux

28 T- rage dans la rue des Caillets.

Cette jeune femme, en épouse aimante et fidèle se rendait chaque soir au chevet de son malade. Mais lorsqu'elle rentrait chez elle à pied, la montée de la rue des Caillets lui valait de connaître des émotions si vives qu'elle n'eut bientôt plus le cou-

rage de les affronter.
C'est surtout le passage devant
le trou noir de la ruelle des Soupirs, derrière le haut mur de la
caserne Beaurepaire, qui lui causait une grande frayeur. Cette
ruelle herbue, presque entière
ment recouverte par la haie qui
la borde, a mauvaise réputation.
Diables et sorcières s'y donnent
parait-il, des rendez-vous secrets
par les nuits sans lune, et s'y
livrent à des sabbats silencieux.
Des soupirs étouffés et de dis-

Des soupirs étouffés et de discrets borborygmes sont les seules manifestations perceptibles de leurs ébats. Les passants dont l'imagination s'enflèvre s'empressent de quitter, les jambes molles et le cœur à la gorge, ces parages redoutables.

Nous ne saurions trop conseiller à cette jeune épouse effrayée de faire part de ses craintes à M. Lagrange, dont on connait la sollicitude pour la rue des Calllets et qui se ferait un plaisir de demander à ses collègues du conseil municipal la création d'un spectacle son et lumière

dans la ruelle des Soupirs. PLASTIQUE

Nous avons récemment consacré un écho à la zone industrielle et déploré que la S.O.C.R.A.T contrairement aux espérances des nécessite, annuellement un équipe de trois hommes pendar deux heures. Cela représente 12.522 heures par an. A raiso de 6 F 50 de l'heure, l'entretie des tilleuls entraîne une dépens de 81,393 F.

de 81.393 F.

« Cher lecteur, répond notre correspondant qui est orfèvre e la matière, puisqu'il travaille la ville, si le nombre de tilleul que vous indiquez est exact pour le temps de la taille, le prix de l'heure et les frais d'en tretien, vous devez être du M di et Votre cravate doit vou serrer la gorge.

» Nous sommes trois et mêm très souvent deux pour la taill Nous taillons de 25 à 30 tilleu par jour selon leur grandeur nous mettons environ 120 jour pour faire le travail, selon le intempéries.

» Quant à nous partager 8 mi lions, dommage que vous n'e soyez pas propriétaire, des ti leuls, car vous ne manquerie pas de main d'œuvre! »

Que notre aimable correspoi dant nous permette de refab le bilan de l'opération, comp tenu des renseignements préc qu'il nous a fournis.

Tout d'abord, le prix de 6 F est approximativement exact, l'on peut dire. Il comprend salaire que touche l'ouvrier, au menté des charges sociales quaie l'employeur en fonction ce salaire et qui correspond pou la ville à un peu plus de 50 du salaire, (Dans certaines pr fessions, les charges social sont encore plus élevées) Ellicomportent les cotisations taxes versées pour les alloctions familiales, la sécurité s ciale, les accidents du trava les retraites, l'impôt sur les salaires.

laires.

120 jours de travail à tropersonnes, cela fait 360 jou nées de travail. A raison de heures par jour cel